



Republique du Sénégal
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

PRIMATURE

CELLULE D'APPUI AU MCA SENEGAL

Plan pour le recrutement du personnel de la Cellule d'appui au MCA-Sénégal

1. CONTEXTE

Le Millenium Challenge Account "MCA" est un fonds, alloué par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et géré par le Millenium Challenge Corporation ("MCC"). Le MCC travaille avec les pays éligibles pour aider à réduire la pauvreté par la croissance économique.

Le programme de développement économique, élaboré avec une démarche participative par le gouvernement du Sénégal, est articulé autour des interventions suivantes : infrastructures routières, infrastructures hydrauliques, projet foncier et projets d'infrastructures sociales, au bénéfice des groupes vulnérables dans les zones ciblées par le Programme MCA.

Le dispositif de mise en œuvre du programme est composé de :

- «MCA-SÉNÉGAL», crée par décret et chargé de la mise en œuvre du programme et des projets du Compact
- « Cellule d'appui au MCA-Sénégal » (CA-MCA), créée par arrêté du premier ministre.

La CA-MCA est chargée d'assurer l'exécution, pour le compte de l'Etat du Sénégal, de toutes les obligations et engagements de la partie nationale, à exécuter exclusivement sur les ressources publiques, à l'exclusion des fonds inscrits dans le Compact.

L'exécution de ces activités est assurée par un Comité de Pilotage et une équipe dirigée par un Coordonnateur, nommé par le Premier Ministre sur proposition du Conseil de surveillance du MCA et après avis de non objection (ANO) du MCC.

Pour les besoins de mise en place effective de l'équipe de la CA-MCA, le Coordonnateur est chargé de préparer et soumettre un plan de recrutement du personnel au Comité de Pilotage (cf Article 09 de l'arrête Primature n 03130 du 01/04/2010).

2. OBJECTIF

L'objectif visé est de définir la méthode, l'approche et les moyens à mettre en œuvre pour la mise en place effective de l'équipe de la CA-MCA.

3. PRINCIPES ET APPROCHES

- Prendre en compte les dispositions inscrites dans le Compact et l'arrêté portant création de la CA-MCA concernant le personnel ;
- Analyser le dispositif de la CA-MCA adopté par le Gouvernement et le MCC, en vue de bien préciser les tâches spécifiques et le profil requis pour les postes retenus dans l'organigramme ;
- Présenter l'équipe de la MFG-MCA (*profil, poste occupé, ...*) qui a préparé le programme MCA et analyser le degré d'adéquation entre ces profils et les besoins de personnel de la CA-MCA ;
- Proposer une stratégie pour la mise en place de l'équipe de la CA-MCA.

Dispositions inscrites dans le Compact et l'arrêté de la CA-MCA

Après la signature de l'accord de financement en septembre 2009, le Gouvernement a mis en place un dispositif de mise en œuvre du Compact comprenant MCA-Sénégal et la CA-MCA.

De manière spécifique, la Cellule est chargée, entres autres, de gérer les passifs et les actifs de MFG-MCA, d'appuyer le démarrage et la clôture de MCA, de fournir, gérer et verser les indemnités, au personnel de la MFG-MCA ou du MCA-Sénégal liés à leur licenciement ou expiration de leur contrat de travail (*cf. Compact et arrêté Primature n 03130 du 01/04/2010*).

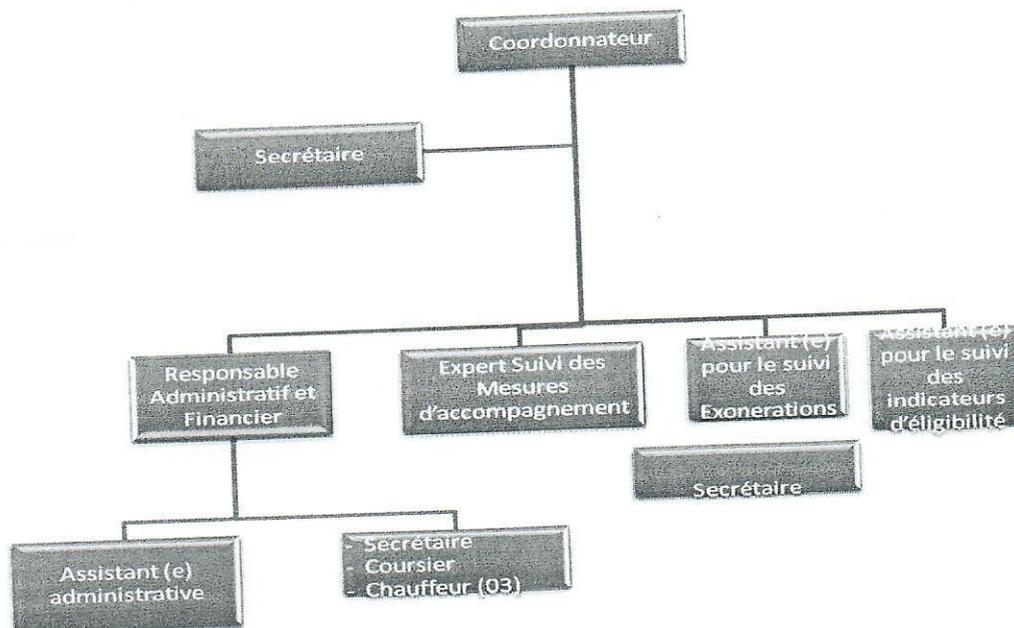
En ce qui concerne le personnel de MFG-MCA, un groupe composé essentiellement de l'équipe d'experts, a été recruté par MCA-Sénégal depuis mai 2010. Le reste de l'équipe a poursuivi le pilotage des activités jusqu'en fin juin 2010 (date marquant la fin du mandat de MFG-MCA et le démarrage officiel des activités de la CA-MCA).

Conformément au mandat de la CA-MCA relatif à la gestion des passifs et des actifs, les autorités ont donné des instructions allant dans le sens d'éviter autant que possible de procéder à des licenciements, compte tenu des résultats obtenus par l'équipe de la MFG-MCA. Cette importante question a déjà été discutée par le Conseil de Surveillance de la MFG-MCA lors de sa séance du 04 septembre 2009.

Dans cette perspective, des modalités et dispositions relatives au transfert des contrats à la CA-MCA devront définies et présentées aux autorités. Pour ce faire, des échanges sont nécessaires entre les parties prenantes, dans la mesure où le transfert a des conséquences telles que le maintien des avantages, le niveau de rémunération tenant compte du salaire actuel, le changement de statut (*CDI vers CDD*).

Présentation du dispositif de la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal

La CA-MCA comprend un personnel pour assurer les fonctions déclinées dans le compact :



1. **Coordination** assurée par le responsable qui est l'interlocuteur de MCA Sénégal et des autorités pour le suivi et la mise en œuvre des programmes.
2. **Suivi des indicateurs d'éligibilité** : fonction sensible et stratégique, assurée par le coordonnateur. Il s'appuie sur un (e) assistant(e) pour la mise en œuvre effective des actions de suivi quotidien, en relation avec les présidents du conseil de surveillance et du comité de pilotage.
3. **Fonction d'Assistance à MCA Sénégal et aux entreprises dans les procédures d'exonération fiscale et douanière (guichet unique)** : confiée à un responsable (assistant (e) du Coordonnateur) chargé du suivi et de l'organisation des activités. Il est la porte d'entrée des demandes d'assistance et s'appuie sur des points focaux désignés par les services du MEF pour faciliter les démarches. La cellule peut demander au MEF de renforcer l'équipe en cas de nécessité.
4. **Fonction de suivi des mesures d'accompagnement** : assurée par un expert chargé du suivi de ces activités en relation avec les acteurs (ONG, autres structures étatiques,...). Des consultants viendront en appui selon le domaine et en fonction des besoins.
5. **Fonctions administratives et financières** : assurées un responsable administratif et un (e) assistant (e), supervisant le personnel d'appui (chauffeurs, secrétaires, coursier).

Toutes les fonctions énumérées ci-dessus seront assurées par un personnel-clé, dont les tâches et profils sont présentés en annexe de ce document (tableau 01). Cette équipe pourra au besoin s'appuyer sur des consultants et/ou recruter du personnel d'appoint pour des tâches spécifiques.

Présentation de l'équipe de MFG-MCA

Le processus de formulation du programme MCA a été conduit par une équipe pluridisciplinaire mise en place depuis le démarrage des activités de la MFG-MCA en février 2008. Cette équipe a organisé l'ensemble des concertations avec les acteurs impliqués dans le processus et préparé les documents techniques. Elle a aussi conduit les négociations avec le MCC qui ont finalement abouti à la signature de la convention de financement.

Les fonctions et les profils du personnel qui a travaillé durant la phase de préparation de la clôture des activités de la MFG-MCA sont présentés dans le tableau 02.

L'analyse de ces informations montre que ce personnel présente des profils permettant d'assumer les fonctions assignées à la CA-MCA (cf tableau 03). Il s'agira de définir les termes de référence précis pour les postes, en vue d'optimiser le travail de chaque membre de l'équipe.

4. STRATEGIES DE RECRUTEMENT

Plusieurs options sont envisageables pour le recrutement du personnel de la CA-MCA Sénégal.

Option 1 : Transfert du personnel de la MFG-MCA

Compte tenu de leur expérience au cours du processus de formulation du programme, le transfert du personnel de MFG-MCA à la CA-MCA est une option identifiée dans le cadre de la mise en place du personnel.

Option 2 : Recrutement de personnel

Un processus de recrutement basé le principe d'un appel à candidature permet de disposer d'un personnel dont les profils sont adaptés aux exigences des postes.

Option 3 : Mise à disposition

La CA-MCA peut solliciter auprès des services de l'administration, la mise à disposition d'un personnel disposant de compétence dans les domaines et secteurs d'intervention recherchés. Cette approche avait permis à la MFG-MCA de recruter, dans les délais requis par le MCC, le DGA et l'assistante du DG.

OPTIONS PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DU PERSONNEL

La stratégie proposée résulte d'une combinaison d'options.

- Transférer le personnel de la MFG-MCA au CA-MCA

Le principal avantage de maintenir l'équipe est d'assurer une continuité dans la mise en œuvre des activités en raison de leur bonne connaissance du programme MCA. En outre, cette option permet de disposer d'un personnel opérationnel dès la validation de la proposition par les organes de la Cellule d'appui et du MCA.